



Mairie de Cannes

Le Maire

Président de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Vice-Président du Conseil départemental

Monsieur Bernard GONZALEZ
Préfet des Alpes-Maritimes
Centre Administratif Départemental
17 Boulevard du Mercantour
06200 NICE

Cannes, le 26 JUIN 2020

Réf. : DC/DIL20007412 DS

Monsieur le Préfet,

Dans le prolongement de la réunion de sécurité du 11 juin dernier, au cours de laquelle nous avons abordé, en présence de Madame la Sous-Préfète de Grasse et Madame la Procureure de la République, la question de la consommation accrue de protoxyde d'azote par une partie de la population et les nuisances liées à celle-ci, je tenais à vous informer que j'ai décidé de prendre un arrêté municipal visant à interdire sa consommation sur le territoire communal et la vente dans les commerces *(aux minas)*.

Cette pratique n'est pas nouvelle mais s'amplifie dangereusement ces dernières semaines à Cannes. En plus de présenter un danger avéré pour ses consommateurs souvent très jeunes, elle génère des troubles à l'ordre public.

L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) publiait déjà le 20 décembre 2018 un rapport sur ce sujet, à l'instar du Ministère de la santé et des solidarités le 19 novembre 2019, qui pointait pour ce dernier les risques de ces pratiques toxicomanes légales : troubles neurologiques graves, asphyxie, troubles psychiques, encouragement à la consommation de nouvelles drogues, etc.

Or, force est de constater qu'à ce jour, aucune mesure gouvernementale n'a été prise afin de rendre cette consommation illégale et de protéger la santé publique.

En outre, la consommation de ce gaz hilarant, qui s'inhalent principalement avec des petites cartouches et des ballons, provoque des attroupements sur la voie publique avec des nuisances liées, et le jet sauvage de nombreux détritiques que nous retrouvons dans les regards d'eau pluviale et en mer.

Je tenais à vous en faire part d'abord pour vous alerter, ensuite pour vous demander de bien vouloir prendre un arrêté préfectoral prohibant l'usage en inhalation du protoxyde d'azote, enfin pour solliciter l'intervention de la Police nationale dans l'application de l'arrête municipal.

Vous sachant gré de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma parfaite considération.

Très cordialement,

Le Maire,



David LISNARD

Copies :

- Madame Anne Frackowiack Jacobs, Sous-Préfète de Grasse ;
- Madame Fabienne Atzori, Procureure de la République ;
- Monsieur Christophe Briez, Commissaire Général.